



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 28 - 973

Samedis 4, 11, 18 et 25 août 2018 - 89^e année

La prochaine édition du Bois International paraîtra le 8 septembre



27 AOÛT 2018

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Bois tropicaux /

Cameroun et Centrafrique : Rougier cède ses activités forestières et industrielles . p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

Les calendriers de la formation et des manifestations en septembre

L'actualité en régions p. 8

Pays de la Loire / Un travail sur l'écosystème de la biomasse

Centre – Île-de-France / Un hôtel ossature bois en bordure du périphérique

Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Corse / Meuble : une quinzaine d'associations et de collectivités à la matinée "Eco-mobilisons-nous"

Normandie / James 1840 lève 3 millions d'euros auprès de Bpifrance et Normandie participations

En direct avec . . .

Vanessa Giraud /

Directrice d'investissement au sein du pôle filière de Bpifrance p. 10

Gros plan

Auvergne-Rhône-Alpes /

Du bois local pour valoriser les territoires du Massif central p. 12

Comprendre

Synthèse

Bois tropicaux / Séminaire AFT :

certification forestière et légalité des bois en Afrique centrale p. 14

Gérer

Les marchés

Exploitation forestière /

Ventes d'engins forestiers en France : légère baisse l'an dernier p. 15

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 29

En pages centrales, le calendrier des ventes d'automne ONF 2018

Franc-parler

Dimension internationale

Le Conseil national de l'industrie a installé, le 23 juillet, le CNI international. Une première réunion a rassemblé les correspondants export des 16 comités stratégiques de filière, dont la filière bois, et toutes les parties prenantes du dispositif de soutien national à l'export. Le CNI international vise à accélérer et améliorer l'efficacité des actions menées sur les axes suivants : le développement des flux d'exportation, l'internationalisation des PME et ETI industrielles dans les territoires, et l'accroissement du contenu "made in France" des offres industrielles françaises.

Des travaux ont d'ores et déjà permis de dresser le bilan des actions menées et de tracer la perspective des feuilles de route export à définir d'ici la fin de l'année. Dans cet objectif, le ministère de l'Economie et des Finances proposera un outil permettant d'analyser la balance commerciale par secteurs pour identifier les marchés porteurs et orienter au mieux leurs stratégies internationales.

Parallèlement, la filière bois s'engagera dès la rentrée dans la mise en œuvre de son nouveau contrat de filière pour la période allant de 2018 à 2020 (1), visant notamment à faire franchir un cap aux PME, afin de leur permettre de mieux affirmer leur compétitivité à l'export. S'attaquant à la problématique récurrente du déficit de la balance commerciale de la filière forêt bois, il se situe donc aussi en phase avec les ambitions du CNI international. Celui-ci tiendra sa prochaine réunion début 2019, qui permettra de suivre la mise en œuvre des actions définies et d'identifier les nouvelles mesures à prendre en faveur de l'internationalisation des entreprises.

LBI

(1) Lire par ailleurs l'éditorial : "Nouveau contrat" et l'article intitulé : "CSF Bois : cap sur la signature du nouveau contrat de filière", dans Le Bois International n° 26 du 14 juillet 2018.